

COMMUNIQUÉ DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE RELATIF AU
RECRUTEMENT DE SES DELEGUES POUR L'ELECTION
PRESIDENTIELLE DE 2021

Dans le cadre de l'organisation de l'élection présidentielle des 11 avril et 09 mai 2021, la Cour constitutionnelle, lance un appel à candidatures pour le recrutement de ses délégués de centre de vote, d'arrondissement, de commune ou de département.

CONDITIONS A REMPLIR

- Pour tous les postes, le candidat doit :
 - Être de nationalité béninoise ;
 - Être domicilié dans la localité où il /elle postule ou en avoir une bonne connaissance
- Par type de poste, les niveaux requis sont le baccalauréat pour le poste de délégué de centre de vote, le grade A3 ou un niveau équivalent pour les postes de délégué d'arrondissement ou délégué communal, le grade A1 ou un niveau équivalent pour le poste de délégué départemental.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est constitué des pièces ci-après :

- Une demande motivée précisant les poste et localité souhaités ainsi qu'un numéro de téléphone disposant des fonctionnalités d'appel et de paiement électronique ;
- Une copie du diplôme requis ou la preuve du grade ou du niveau équivalent;
- Une copie de la Carte Nationale d'Identité ou de toute autre pièce en tenant lieu (Passeport, Permis de conduire, Carte de la Liste Electorale

Permanente Informatisée (LEPI), Carte d'identité biométrique, Livret de pension civile ou militaire comportant la photographie du titulaire, certificat d'identification personnelle) ;

- Une attestation de résidence.

DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature seront déposés auprès des mairies, des préfectures ou du Secrétariat général de la Cour constitutionnelle **impérativement du lundi 22 février au samedi 27 février 2021 à 17 heures précises.**

La demande et les pièces exigées doivent être mises sous pli fermé adressé à Monsieur le Secrétaire général de Cour constitutionnelle avec la mention « **CANDIDATURE AU POSTE DE DELEGUE (A PRECISER)** ».

Par ailleurs, **en lieu et place** du dépôt physique auprès des mairies, préfectures ou au secrétariat général de la Cour, **une inscription en ligne est possible** sur le site internet de la Cour constitutionnelle dont l'adresse est : www.courconstitutionnelle.bj

Le secrétaire général



Gilles BADET